



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 08.07.2022, et en raison de travaux de canalisation et de raccordement, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue Principale à Goetzingen, ceci pour une durée estimée à 10 jours ouvrables :

Art. 1 : A partir du lundi 18.07.2022 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation dans la rue Principale à Goetzingen sera réglementée comme suit :

- a) Mise en place de feux de signalisation à la hauteur de la maison n°23
- b) Rétrécissement de la chaussée à la hauteur de la maison n°23;
- c) Fermeture du trottoir à la hauteur de la maison n°23.

Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi du 14.02.1955, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 08.07.2022

Pour le collège des Bourgmestre et échevins

Le Bourgmestre,

Jean WIRION



Le secrétaire,

Patrick LECOQ